

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Construction d'une plateforme de messagerie - Rue Eugène Pottier à Marly-la-Ville

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m ² . La surface de plancher créée sur le terrain sera de 10 546 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site est situé au n°6 rue Eugène Pottier sur la commune de Marly-la-Ville, dans le département du Val-d'Oise (95). Il prendra place dans la zone industrielle de Moirmont II sur un terrain vierge de toute construction ou aménagement cadastré partiellement ZD 153.

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment de messagerie de 9449 m² (hors bureaux, poste de garde, local chauffeur). Des voiries lourdes et légères, des aires béton, des bureaux, un poste de garde et un local chauffeur seront également construits sur la superficie du terrain.

Cette plateforme de messagerie sera dédiée à la logistique des colis en transit. Cette construction n'engendre pas de classement au titre de la réglementation ICPE.

L'accès au site se fera par un accès dédié aux poids lourds et un accès dédié aux véhicules légers au niveau de la rue Eugène Pottier.

4.2 Objectifs du projet

Dans un contexte de forte croissance des achats sur internet, des livraisons à domicile en hausse, de l'émergence de nouveaux modes de consommation, l'activité de messagerie s'affirme comme un des maillons forts en terme de développement économique du territoire.

Le Val d'Oise est au cœur du plus grand pôle logistique européen. Et la logistique apparaît aujourd'hui comme une fonction indispensable au développement des territoires de la région Ile-de-France.

L'implantation d'une plateforme de messagerie dans la zone industrielle de Moirmont II de Marly-la-Ville permettra de compléter l'offre de traitement de colis déjà présente sur cette zone.

A cela s'ajoute la proximité de l'autoroute avec le site qui se situe à environ 2,6 km de l'autoroute A1.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le démarrage des travaux se fera à l'été 2022 pour une durée d'environ 14 mois.

La première phase de travaux consistera en la réalisation des terrassements et fondations.

La seconde phase verra l'identification des structures et clos couverts : bâtiment de messagerie et locaux annexes (locaux techniques, bureaux, locaux sociaux). Les matériaux utilisés en façade du bâtiment seront en bardage sinusoïdal en pose horizontale ainsi que des panneaux plans pour la partie bureaux.

Conformément à la loi Energie et Climat, 30% de la toiture sera aménagée en toiture végétalisée.

Des aires de manoeuvre de poids lourds, des aires de stationnement poids lourds (12 places d'attente), véhicules utilitaires (13 places) et véhicules légers (97 places), des accès au site séparés pour les poids lourds et les véhicules légers seront créés.

La dernière phase concernera les aménagements intérieurs (bureaux, lots techniques).

Ensuite, les espaces verts seront aménagés en prairie ou en engazonnement ponctué d'arbres d'ornement. Des clôtures en limite de terrain d'une hauteur de 2 mètres doublées de haies vives seront installées.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il n'y aura aucune activité de production de fabrication ou de stockage sur le site.

Les opérations effectuées sur les produits au sein de la plateforme de messagerie seront, dans l'ordre :

- Réception de marchandises acheminées par poids lourds,
- Déchargement dans des zones de réception dédiées des produits,
- Positionnement au sol sur 1 ou 2 niveaux maximum (hauteur maximale d'environ 3 mètres) des produits,
- Préparation de commande,
- Expédition des produits conditionnés par poids lourds.

L'entrepôt sera approvisionné par voie routière, par transport poids lourds.

La période de fonctionnement n'est pas encore définie, l'exploitant n'est pas connu à ce jour.

Les chargements et déchargements des camions seront réalisés à l'aide d'engins de manutention au niveau des 96 quais d'expédition et de réception.

Les batteries des engins de manutention seront rechargées au niveau d'un local de charge non classé au titre des ICPE.

Les colis conditionnés disposeront de l'adresse d'expédition au plus tard à sa réception sur site.

Les quantités seront inférieures ou égales à 2 jours de flux en transit sur la plateforme et il n'y aura pas d'utilisation de racks.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le permis de construire modificatif sera déposé prochainement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale de la parcelle	47250 m ²
Surface bâtie	10546 m ²
Surface de stockage (dont locaux de charge et sanitaires)	9449 m ²
Surface imperméabilisées (hors emprise bâtiment)	22194 m ²
Surface d'espaces verts	16604 m ²
Surface de bureaux	1029 m ²
Surface du poste de garde	18 m ²
Surface du local chauffeur	50 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

6 rue Eugène Pottier
95670 Marly-la-Ville

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 51' 49" 75 Lat. 49° 08' 09" 02

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se situe pas dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II. La ZNIEFF de type II la plus proche est située à 1,5 km du site (Vallées de la Thève et de l'Ysieux, n°110120061). La ZNIEFF de type I la plus proche est située à 3 km du site (Massif forestier de Chantilly/Ermenonville, n°220014323).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé en zone plateau.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope. La zone la plus proche se situe à 18 km du site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé sur une commune du littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé dans un parc naturel. Le parc naturel régional le plus proche est situé à 1,7km du site (Oise-Pays de France, identifiant n°FR8000043). Un projet de classement en Réserve Naturelle en cours pour le "Site géologique du Guépelle" situé à 1,2 km à l'est du site.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ville de Marly-la-Ville est couverte par le PPBE du Val d'Oise dont le projet a été arrêté en Conseil départemental le 25 mars 2022. Le site se situe à proximité d'une route concernée par le PPBE (route D317 à 950 m). Le site ne fait pas parti du périmètre du PEB de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche est l'Église Saint-Etienne de Marly-la-Ville à 1 km du site.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé dans une zone humide.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Marly-la-Ville est couverte par un Plan de prévention des risques naturels Risque Mouvement de terrain - Affaissements et effondrements (cavités souterraines). Le site n'est pas situé dans le périmètre réglementaire du PPRN. La commune n'est pas couverte par un PPRT. Le site n'est également pas inclus dans le périmètre réglementaire du PPRT de NCS PYROTECHNIE ET TECHNOLOGIE des communes de Survilliers et Saint Witz. Le PPRN Risque Mouvement de terrain - Affaissements et effondrements a été approuvé le 08/04/1987.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas référencé sur les bases de données BASIAS, BASOL et SIS. Plusieurs sites pollués se trouvent à proximité du site, les plus proches sont : IDF9503664 à 50 m au sud, IDF9504092 à 200 m au nord, IDF9502804 à 300 m à l'est du site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est situé dans la zone de répartition des eaux ZRE souterraine de la nappe de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé sur une aire d'alimentation de captage (AAC Beaumont - Asnières 1). Sept puits sont référencés pour utilisation d'eau collective dans la commune de Fosses à environ 1,5 km au nord du site. Un autre forage pour utilisation d'eau collective est présent sur la commune de Marly-la-Ville à 1,4 km au sud-ouest du site. Toutefois, le projet n'est pas inclus dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage AEP.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est à environ 3,2 km au sud-ouest du site. Il s'agit de la Plaine de France, identifiant n°AC2-130012206-6520.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 - Directive Oiseaux le plus proche se situe à environ 3 km au nord du site. Il s'agit de "Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi" (identifiant n° FR2212005).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est situé à environ 1 km à l'ouest. Il s'agit de l'Église Saint-Etienne à Marly-la-Ville.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les besoins en eau de l'activité de messagerie sont très limités. Ils concernent les besoins sanitaires, le nettoyage des locaux. Aucun prélèvement n'est prévu dans le cadre du projet. Le site sera raccordé au réseau d'eau potable de la commune.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun rejet d'eaux pluviales de toiture et de voirie ne sera infiltré sur la parcelle.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Remblais et déblais seront à l'équilibre sur le site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Remblais et déblais seront à l'équilibre sur le site.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve en zone industrielle de Moirmont II, il est éloigné des espaces naturels sensibles.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site en activité n'occasionnera que de faibles proportions d'émissions et de nuisances. Au vue de la distance d'environ 3 km séparant le site et le site Natura 2000 le plus proche (Fôrets picardes : massif des trois fôrets et bois du Roi, identifiant n° FR2212005), il est considéré que l'exploitation du site n'aura aucun impact direct ou indirect sur les habitats des espèces et habitats des zones Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière située à proximité.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain sur lequel va s'implanter le projet est une friche vierge de construction.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas localisé dans la zone à prescriptions du PPRT de NCS PYROTECHNIE ET TECHNOLOGIE des communes de Survilliers et Saint Witz.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Marly-la-Ville est couverte par un Plan de prévention des risques naturels Risque Mouvement de terrain - Affaissements et effondrements (cavités souterraines). Le site n'est pas situé dans le périmètre réglementaire du PPRN.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'activité de messagerie n'est pas source d'émissions d'eaux usées industrielles ou de polluants atmosphériques pouvant engendrer des risques sanitaires pour la population. Aucun risque sanitaire n'est à prendre en compte.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité de messagerie est associée à un trafic routier : véhicules légers (mouvements du personnel) et poids-lourds (livraison/expédition, gestion des déchets). L'exploitant n'est pas encore connu à ce jour, le site a été dimensionné pour recevoir un maximum de 300 PL/jour et pourra accueillir jusqu'à 120 personnes au total.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les sources de bruit liées à l'activité de messagerie se limitent au trafic routier venant des réceptions et expéditions de marchandises (poids lourds), des mouvements du personnel (véhicules légers), des opérations de manutention à l'intérieur du bâtiment et du fonctionnement des équipements techniques. Le site est situé en zone industrielle. L'environnement sonore est caractérisé par la présence de la D317, de la ligne de chemin de fer du RER D, de sites industriels et de l'aéroport Charles-de-Gaulle.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'activité de messagerie n'est pas source d'odeur.</p> <p>Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les vibrations engendrées par le projet sont la conséquence de la circulation de poids-lourds, des opérations de chargement-déchargement, des engins de manutention.</p> <p>Le site se situe en zone industrielle, peu d'effets sont attendus concernant les riverains.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site sera éclairé à l'extérieur par des projecteurs LED en façade du bâtiment afin d'éclairer les zones de parking. Cet éclairage permet également de lutter contre les actes de malveillance et les intrusions en dehors des périodes d'ouverture. L'éclairage sera commandé par une horloge programmable munie d'une sonde crépusculaire pour limiter les consommations d'énergie.</p> <p>Les émissions lumineuses proviennent des bâtiments industriels aux alentours.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les sources de rejets atmosphériques de l'activité de messagerie sont liées, en fonctionnement normal, aux gaz d'échappements des véhicules circulant sur le site, des engins de manutention dans le bâtiment.</p> <p>Seuls les bureaux seront chauffés par un système de pompe à chaleur de type VRV n'engendrant pas de rejets dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales de toiture seront collectées dans un bassin enterré sous le parking VL. Les eaux pluviales de voirie des cours PL seront collectées dans ce même bassin après traitement par un séparateur d'hydrocarbures. Les eaux de voirie de la zone d'attente PL seront collectées séparément dans un bassin aérien étanche après traitement par un séparateur d'hydrocarbures.</p> <p>L'ensemble des eaux seront renvoyées par une pompe de relevage vers le collecteur public se situant Rue Eugène Pottier avec un débit de fuite de 4,8 l/s.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun effluent de type industriel.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les principaux déchets qui seront générés par le fonctionnement du site sont des déchets non dangereux (cartons, papiers, ordures ménagères) et des déchets dangereux (boues du séparateur d'hydrocarbures).</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le paysage est structuré par des bâtiments industriels et des parcelles agricoles aux alentours. Le site ne portera pas atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager. Le projet sera principalement visible depuis la rue Eugène Pottier, la façade recevra un traitement singulier afin de respecter les prescriptions du PLU.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain sur lequel va s'implanter le projet est une friche vierge de toute construction, situé en zone arable hors périmètre d'irrigation d'après la carte Corine Land Cover (2018).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Un projet de modification d'une ICPE de production de matières plastiques de la société ASCEND à Fosses est en cours d'instruction (avril 2022), les projets sont susceptibles de se cumuler en terme de trafic de poids-lourds. Avec ce projet de modification, le trafic devrait passer de 2 à 3 PL/semaine à 1 à 2 PL/jour chez ASCEND.

Un projet de création 243 logements sur le secteur dit du Haras à Marly-la-Ville datant de mars 2020 devrait également engendrer une incidence sur le trafic routier. Il a été estimé que 25% du trafic lié à ces logements serait répercuté sur le chemin des Peupliers, qui dessert également le projet de bâtiment de messagerie.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

TRAFIC : optimisation des chargements et des circuits logistiques.

DECHETS : les déchets sont triés à la source et expédiés dès que possible vers des filières de valorisation. Le personnel sera sensibilisé aux bonnes pratiques.

BRUIT : activité à proximité d'une route départementale, de l'autoroute, d'une voie ferrée et de l'aéroport Charles de Gaulle. Le site sera situé dans une zone dédiée à la logistique, éloignée des riverains. Contrôle des niveaux sonores dans l'environnement tous les 3 ans.

AIR : les seules émissions diffuses sont liées au trafic. Pour réduire les émissions, respect des normes européennes (euro-code), coupure des moteurs lors des opérations de chargement/déchargement de marchandises.

EAU/SOL : aucun prélèvement dans la nappe, niveau de consommation limité (aucun usage d'eau potable pour les besoins de l'activité hormis pour les besoins sanitaires et la défense incendie). Les eaux de ruissellement (voiries) susceptibles d'être chargées en matières particulaires et hydrocarburées sont traitées sur site avant raccordement au réseau pluvial collectif. Les eaux sanitaires rejoignent le réseau collectif pour un traitement en station d'épuration communale. Pour réduire les risques de pollution du milieu, les quantités de produits d'entretien et de maintenance sont limitées et stockées sur des rétentions adaptées.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans le périmètre d'une zone industrielle où 18 entreprises sont déjà implantées et se situant en dehors de toute zone sensible.

L'analyse des incidences de l'activité sur l'environnement du site montre que les rejets seront inexistantes dans les milieux eaux souterraines et eaux de surfaces. Les émissions de polluants atmosphériques seront faibles, elles seront liées au trafic (émissions diffuses principalement pour le fret de produits) mais limitées sur site compte tenu de la coupure des moteurs lors des opérations de chargement. Les nuisances sonores seront maîtrisées et feront l'objet de mesures périodiques. Il ne semble pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Paris

le,

31/05/2022

Signature

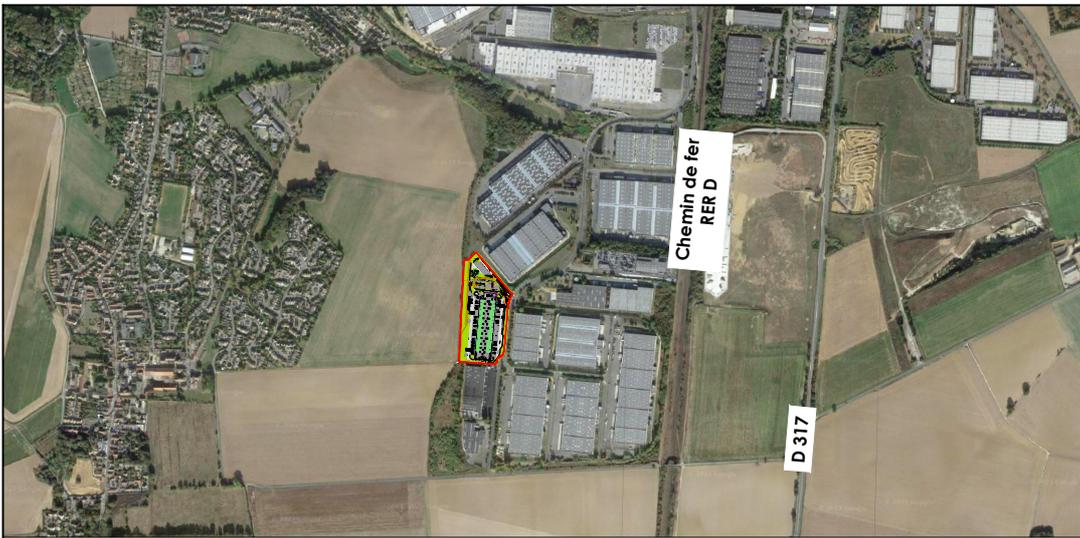
--



ANNEXES PLANS

66625- QB CONSTRUCTION D'UNE MESSAGERIE

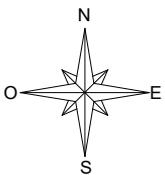




Plan de situation - Echelle 1/ 25 000



Plan de situation - Echelle 1/ 5000



CONSTRUCTION D'UNE MESSAGERIE

dossier	66625	ech	-
plan n°	001	date	AVRIL 2022
indice	∅	ref info	

adresse	MARLY LA VILLE
Plan de situations	



* Ce document est la propriété d' Atelier 4+. Toute utilisation de ce dernier est interdite sans accord préalable*



△ VUE 1



△ VUE 2



△ PLAN DE REPERAGE

CONSTRUCTION D'UNE MESSAGERIE

dossier	66625	ech	-
plan n°	002	date	AVRIL 2022
indice	∅	ref info	

adresse	MARLY LA VILLE
---------	----------------

QUADRI



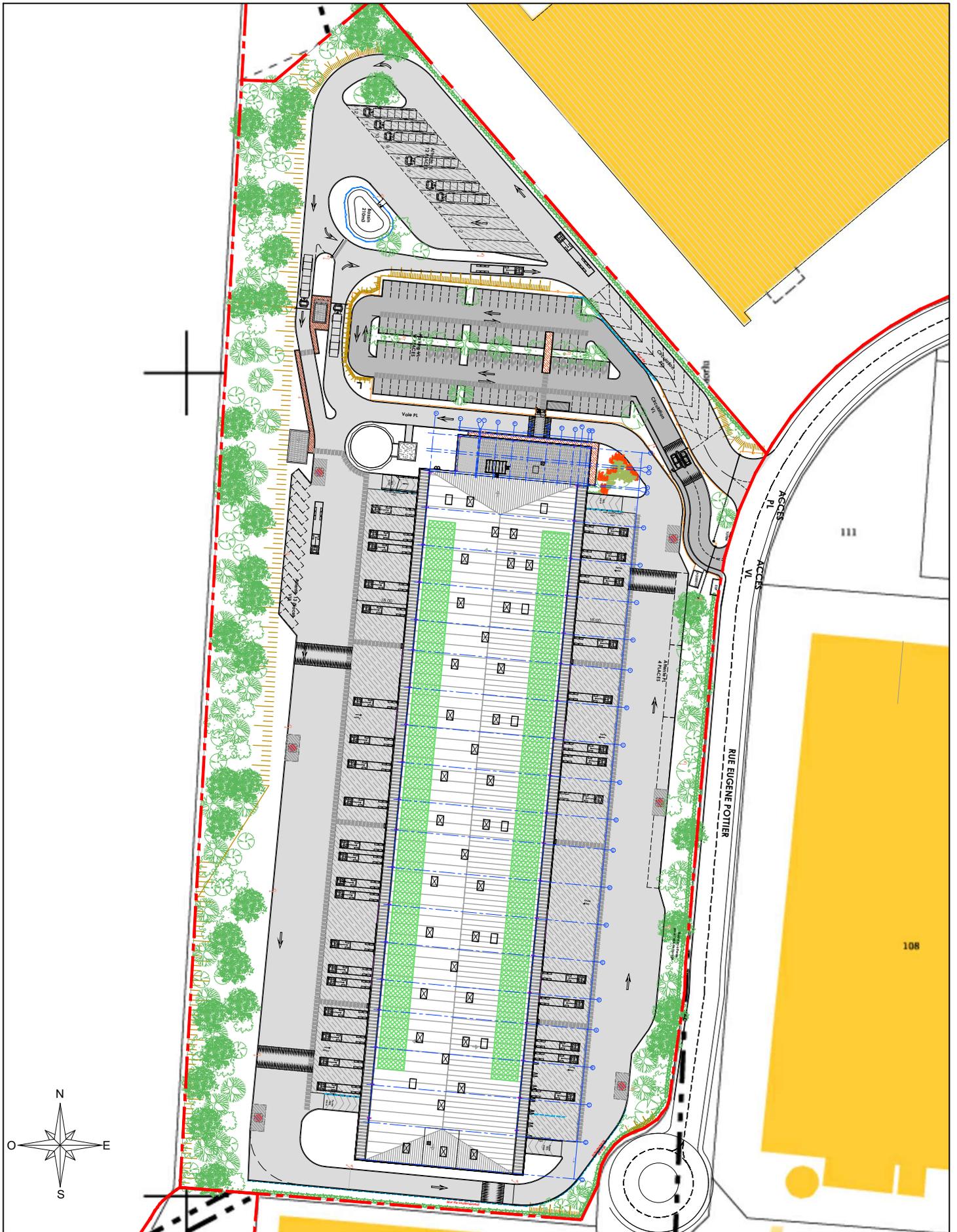
BAT

lesateliers

4+

Photographies de la zone d'implantation

* Ce document est la propriété d' Atelier 4+. Toute utilisation de ce dernier est interdite sans accord préalable*



CONSTRUCTION D'UNE MESSAGERIE

dossier	66625	ech	1/1500	adresse	MARLY LA VILLE
plan n°	003	date	AVRIL 2022		
indice	∅	ref info			

Plan du projet

QUADRI

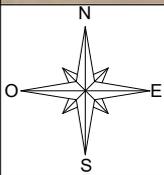
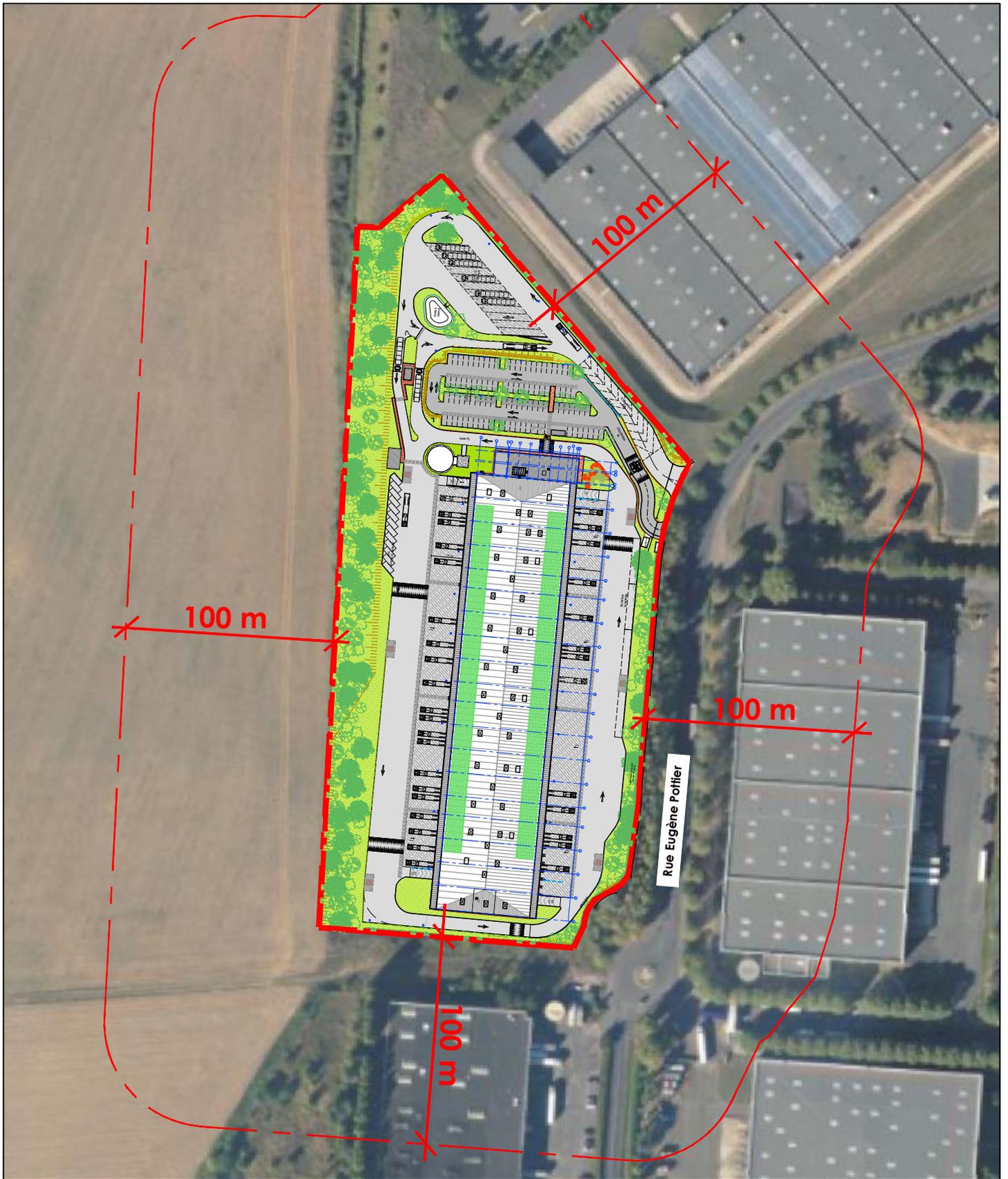


BAT

lesateliers

4+

* Ce document est la propriété d'Atelier 4+. Toute utilisation de ce dernier est interdite sans accord préalable*



CONSTRUCTION D'UNE MESSAGERIE

MARLY LA VILLE

dossier	66625	ech	1/2000
plan n°	004	date	AVRIL 2022
indice		ref info	

adresse	
---------	--

Plan des abords du projet

QUADRI

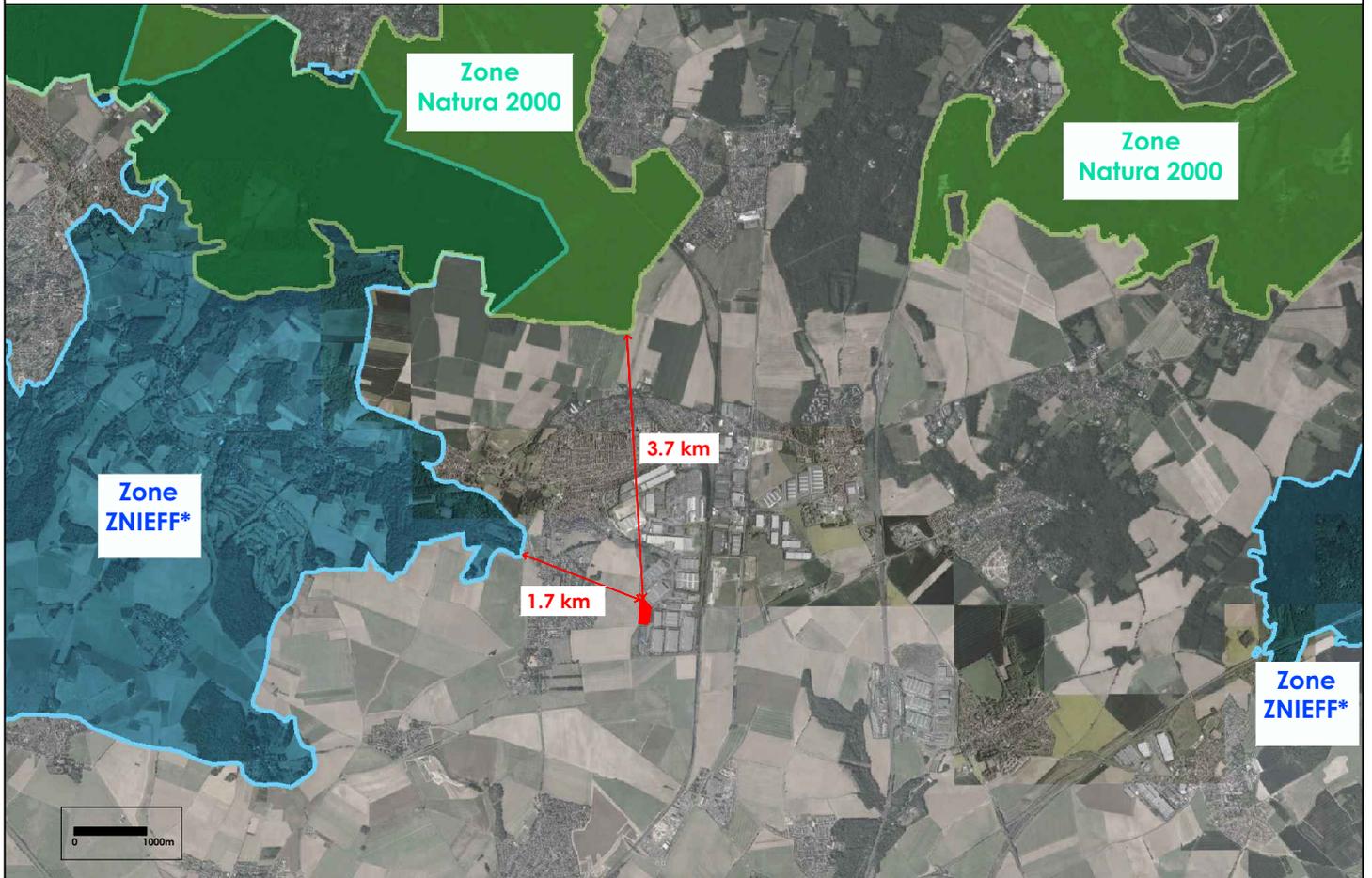


BAT

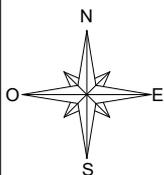
lesateliers



* Ce document est la propriété d'Atelier 4+. Toute utilisation de ce dernier est interdite sans accord préalable*



Plan de localisation - Echelle 1/10 000



* Zone naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique

CONSTRUCTION D'UNE MESSAGERIE

dossier	66625	ech	1/2000
plan n°	005	date	AVRIL 2022
indice		ref info	

adresse	MARLY LA VILLE
<p>Plan de localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000</p>	

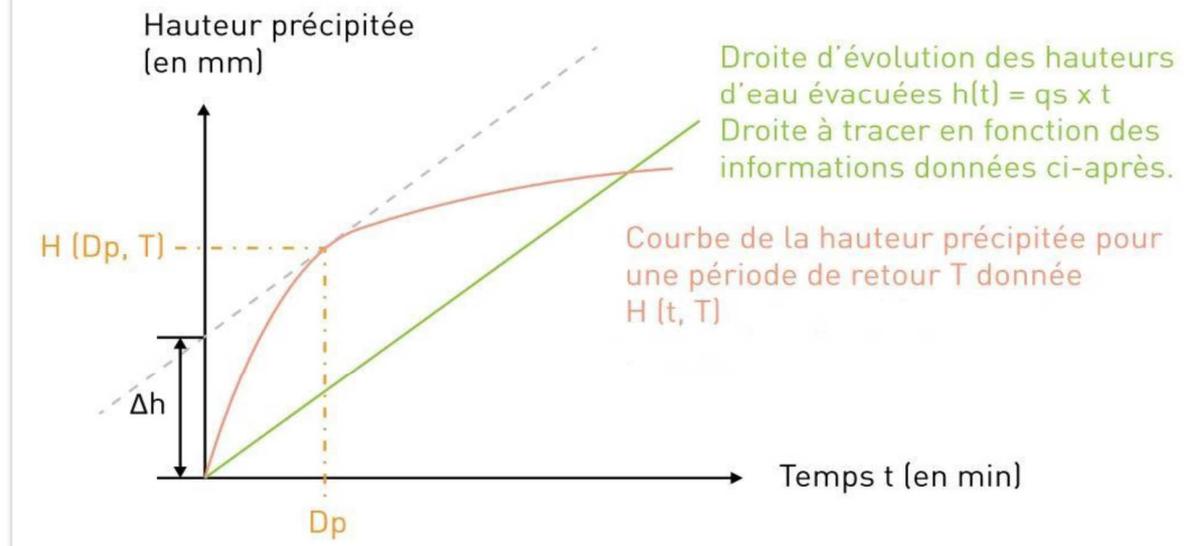
 	
--	---

* Ce document est la propriété d'Atelier 4+. Toute utilisation de ce dernier est interdite sans accord préalable.

Calcul de rétention des eaux pluviales :

Méthode de calcul : méthode des pluies

Cette méthode repose sur l'exploitation d'un graphique représentant les courbes de la hauteur précipitée H(t,T) pour une période de retour donnée (T) et de l'évolution des hauteurs d'eaux évacuées qs.t en fonction du temps d'évacuation (t). Ce graphique se présente sous la forme suivante :



avec

$$h(t, T) = i_M(t, T) \cdot t = a(T) \cdot t^{(b(t)+1)}$$

et

$$q_s = 360 \frac{Q_s}{S_a}$$

coéfcients de montana		
région : ILE DE France		
station météo : ROISSY EN France		
	coefficient de montana	
	a	b
F = 2 ans		
F = 5 ans	7,253	0,742
F = 10 ans	9,051	0,751
F = 20 ans	10,994	0,758
F = 30 ans	12,194	0,762
F = 50 ans	13,803	0,766
F = 100 ans	16,159	0,772

débit d'évacuation autorisé		
débit autorisé	1	l/s/ha
période de retour	20	ans
surface du foncier	48 048	m ²

Droite d'évolution des hauteurs d'eau h(t)= qs x t		
Qs : débit de fuite en m3 /s	0,0048	m3/s
Sa : surface active en ha	3,3544	ha
qs : débit spécifique en mm/h	0,516	mm/h

volume à stocker pour le projet

hauteur d'eau à stocker selon graphique joint 0,052 m

	Surface S	coef. d'apport Ca	surface active Sa	volume de rétention
bâtiment	10 017,00m ²	1,00	10 017,00m ²	516,00 m3
voiries vers rétention enterrée	19 268,00m ²	1,00	19 268,00m ²	993,00 m3
voiries vers bassin	4 019,00m ²	1,00	4 019,00m ²	207,00 m3
bassins	240,00m ²	1,00	240,00m ²	12,00 m3
espace vert et voie pompier	14 504,00m ²	0,00	0,00m ²	0,00 m3
surface du terrain = St	48 048,00m ²		33 544,00m ²	
volume total				1 728,00 m3